

[Best Of] Entre un bac+2 et un diplôme d'école d'ingénieur, il y a 22 années de salaire !

Cet article initialement publié le 11 avril 2019 vous est proposé en « Best-of » pendant l'été 2019. Lors de sa première publication il a été consulté par 9041 lecteurs.

Au cours d'une carrière, un Bac+5 peut espérer gagner 594 782 euros de plus qu'un Bac+2 en moyenne, 626 459 euros de plus s'il est diplômé d'une école de commerce et 708 990 euros s'il est diplômé d'école d'ingénieur, soit 22 années de salaire d'un Bac+2, apprend-t-on d'une étude d'Adzuna sur la valeur des diplômes en France.

Bac+5 ou diplômé d'école de commerce, le salaire sera quasiment identique

Quoi qu'on dise, il existe un lien direct entre le niveau de diplôme et le salaire auquel un jeune diplômé peut espérer prétendre. Selon l'édition 2018 de l'étude annuelle du moteur de recherche d'offres d'emploi en ligne Adzuna portant sur la valeur des diplômes en France, un Bac+2 se voit proposer un salaire annuel moyen de 31 718 euros, un bac+3 peut compter sur 32 811 euros, un bac+4 sur 40 049 euros et un bac+5 sur 46 050 euros.

Les diplômés d'école de commerce sont rémunérés quasiment pareil que les Bac+5, soit 46 814 euros de salaire annuel. Les diplômés d'école d'ingénieur peuvent espérer, quant à eux, 48 802 euros de salaire annuel.

Il suffit d'un mois et demi à un diplômé d'école d'ingénieur pour rembourser ses frais de scolarité

La comparaison de ces salaires permet de comprendre que la rémunération d'un Bac+2 n'est pas beaucoup plus élevée que celle d'un Bac+3. En revanche, chaque année de master validée se matérialise par une progression importante du salaire. La comparaison avec les résultats 2014 révèle par ailleurs que les niveaux d'étude bac+2 et bac+4 (correspondant à une licence et un master non terminés) sont de moins en moins valorisés par les entreprises, puisque leurs rémunérations ont baissé de 24 % depuis.

L'étude nous apprend également qu'il existe une forte disproportion entre le temps nécessaire à un ingénieur et à un diplômé d'école de commerce pour rembourser leurs frais de scolarité. Ainsi, alors même qu'un diplômé d'école de commerce aura besoin de travailler 10 mois pour neutraliser les dépenses engagées, il suffira d'un mois et demi à un ingénieur pour rembourser les siennes.